



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

stations de montagne

Question écrite n° 40958

Texte de la question

M. Jacques Péliissard appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat au tourisme sur les attentes des professionnels associés de la montagne quant à la mise en place d'une campagne nationale en faveur de la montagne en été. En effet, en dépit du fort regain d'intérêt des Français et des étrangers pour le tourisme estival de montagne, en partie grâce à la multiplication des activités proposées, ce dernier n'est pas exempt pour autant de difficultés. Le tourisme de montagne l'été concerne une clientèle différente et plus large dans sa composition que celui de l'hiver mais reste pourtant dévalorisé. Afin de résoudre cette problématique, les défenseurs du tourisme de montagne estival avaient décidé en collaboration étroite avec le secrétariat au tourisme de réaliser une campagne télévisée visant à relancer cette forme de tourisme. Cette démarche volontariste avait d'ailleurs été soutenue par le Premier ministre lors de sa participation au Conseil national de la montagne qui s'est tenu à Ax-les-Thermes dans les Pyrénées au mois de mars 1999. Or, force est de constater qu'à peine quelques mois avant le début de la saison estivale, aucune participation de l'Etat n'a été dégagée dans ce sens. Aussi, compte tenu de l'enjeu que représente en termes financiers mais également sur le plan de l'emploi le tourisme de montagne d'été, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures entend prendre le Gouvernement dans les mois qui viennent pour dynamiser ce secteur.

Texte de la réponse

Le secrétariat d'Etat au tourisme et ses différents organismes contribuent fortement à la popularisation de la montagne française. Cette contribution n'a cessé de croître depuis trois ans. C'est ainsi que, non compris les efforts de valorisation réalisés par Maison de la France sur les marchés étrangers, le soutien aux diverses opérations de communication s'est élevé à 710 000 francs en 1997, 1 622 000 francs en 1998 et 2 545 000 francs en 1999. C'est dans ce cadre qu'il faut évaluer les subventions des professionnels associés de la montagne : 500 000 francs en 1997, 300 000 francs en 1998 et 400 000 francs en 1999. Le secrétariat d'Etat au tourisme n'a pas vocation à soutenir financièrement le fonctionnement de programmes de promotion qui ont trouvé depuis plusieurs années leur maturité, d'autant que les crédits qu'il dispose pour ces actions sont limités. Cependant, puisqu'il s'agit de la première campagne de promotion pour la montagne en été, il est apparu nécessaire de contribuer, exceptionnellement, à son succès. C'est pourquoi, sans préjuger du partenariat que le secrétariat d'Etat au tourisme consacrera aux autres actions en faveur de la montagne, il a été décidé d'octroyer une subvention de 400 000 francs aux professionnels de la montagne pour 2000. Ces sommes auront contribué à la promotion de la moyenne montagne, conformément à la mission que le Premier ministre a confiée à la secrétaire d'Etat au tourisme lors du Conseil national de la montagne.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Péliissard](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40958

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 janvier 2000, page 645

Réponse publiée le : 31 juillet 2000, page 4613